



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des collectivités locales et des élections

Arrêté de déclaration d'utilité publique

Projet de centre d'incendie et de secours à Nogent-sur-Oise

**Maître d'ouvrage
Commune de Nogent-sur-Oise**

La Préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.121-1 à L.121-5, L.122-1 à L.122-7 et R.121-1 à R.122-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Nogent-sur-Oise en date du 16 novembre 2019 autorisant le maire de la commune à engager une procédure de déclaration d'utilité publique ;

VU les dossiers d'enquêtes transmis par la commune de Nogent-sur-Oise ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2020 prescrivant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et d'une enquête publique parcellaire relative au projet de centre de secours et d'incendie à Nogent-sur-Oise ;

VU les pièces constatant que l'avis au public de l'ouverture des enquêtes a été affiché en mairie de Nogent-sur-Oise et publié dans les journaux Le Courrier Picard et Le Parisien des 23 octobre et 4 novembre 2020 et que les dossiers d'enquêtes sont restés déposés pendant 18 jours consécutifs, du lundi 2 novembre 2020 à 15h00 au jeudi 19 novembre 2020, en mairie de Nogent-sur-Oise et ont été publiés sur le site internet de la Préfecture ;

VU les registres d'enquêtes déposés en mairie de Nogent-sur-Oise pendant 18 jours consécutifs, du lundi 2 novembre 2020 à 15h00 au jeudi 19 novembre 2020 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis à l'issue des enquêtes, donnant un avis favorable avec une réserve à la déclaration d'utilité publique du projet ;

VU la délibération du conseil municipal de Nogent-sur-Oise du 18 février 2021 se prononçant pour la poursuite du projet ;

VU le plan ci-annexé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er - Sont déclarés d'utilité publique, au profit de la commune de Nogent-sur-Oise, les travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de centre de secours et d'incendie à Nogent-sur-Oise.

Article 2 - Le maire de Nogent-sur-Oise procédera à l'affichage de cet arrêté, à l'emplacement prévu à cet effet en mairie, pendant un délai d'un mois. Une parution au recueil des actes administratifs et une publication sur le site internet de la Préfecture www.oise.gouv.fr seront effectuées par la Préfecture de l'Oise.

Article 3 - Les expropriations éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet de recours soit :

1. gracieux ou hiérarchique : auprès de l'autorité ayant pris la décision ou de l'autorité supérieure, dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision. L'exercice de cette voie de recours dans le délai imparti ne prive pas l'intéressé de la possibilité de saisir le tribunal administratif, s'il le juge opportun.

2. contentieux : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise et le Maire de Nogent-sur-Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Directeur départemental des territoires.

Fait à Beauvais, le 06 AVR 2021

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME



Emprise foncière souhaitée pour le futur centre de secours (9 300m²)



Emprise foncière souhaitée pour un traitement paysager (2 590 m²)

